



HAL
open science

Mayotte, une exception géopolitique mondiale

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Mayotte, une exception géopolitique mondiale. Outre-terre. Revue européenne de géopolitique, 2005, 11, pp.515-528. 10.3917/oute.011.0515 . halshs-00839367

HAL Id: halshs-00839367

<https://shs.hal.science/halshs-00839367>

Submitted on 27 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mayotte, une exception géopolitique mondiale

Gérard-François Dumont

Le processus de décolonisation qui s'est déployé pendant une trentaine d'années, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, semble avoir été un phénomène général, embrasant tous les territoires auparavant colonisés par des pays européens ou par les Japonais. Or, il y a eu des exceptions. Certaines, comme celles des Antilles françaises, peuvent s'expliquer par l'histoire, avec ces îles devenues territoires français avant même que fût véritablement engagée la colonisation systématique au XIX^e siècle. Il en résulte, dans le giron de la République française, ce qu'il est convenu d'appeler les « confettis de l'histoire », départements ou territoires d'outre-mer. Mais la véritable exception au processus de décolonisation est, dans le canal du Mozambique, une île de l'archipel des Comores, Mayotte, qui est parvenue à résister au sens de l'histoire en luttant pour rester française.

Découvrons d'abord cette île, comme elle se présente au visiteur arrivant par la ligne aérienne régulière, avant d'examiner son histoire géopolitique, passée et actuelle, qui induit d'importants effets démographiques.

La découverte géographique de l'Île au lagon

Pour celui qui vient de Paris, en dépit des progrès considérables des transports aériens, le voyage peut paraître assez long, en l'absence de ligne directe depuis la métropole. Il faut passer par Saint-Denis de la Réunion et, donc, parcourir beaucoup plus que les 8 000 km qui séparent Mayotte de la France, en

ajoutant environ deux fois 1 500 km, la distance qui sépare Mayotte de la Réunion, soit au total quinze heures d'avion. Après une nuit plus ou moins reposante dans le ciel, le vol d'Air France venant de Paris longe, en début de matinée, la côte nord-ouest de la Réunion, faisant découvrir ces villas blanches qui grimpent sur les pentes de l'île volcanique. Arrivé à l'aéroport de Saint-Denis, il faut prendre un avion d'Air Austral¹ qui amène en deux heures à l'aéroport de Mayotte, Dzaoudzi, après un magnifique survol du nord de Madagascar. Parvenu près de Mayotte, l'avion effectue le tour complet de la petite île de l'archipel mahorais, Petite Terre, quinze kilomètres carrés, avant d'atterrir sur une piste gagnée sur la mer, mais trop courte, aujourd'hui encore, pour accueillir des avions gros-porteurs.

Pendant ce tour de préparation à l'atterrissage d'une dizaine de minutes, le regard a déjà accumulé des souvenirs inoubliables offerts à travers le hublot : des plages où viennent pondre les tortues, des palmiers de nature diverse², un lac volcanique, et cette barrière corallienne qui entoure le lagon de Mayotte, l'un des plus vastes au monde. Ce dernier explique la dénomination de plus en plus donnée à Mayotte pour y développer le tourisme : l'Île au lagon³. Pourtant, la dénomination traditionnelle était l'Île aux parfums, notamment en raison du fameux ylang-ylang, cet arbre aux fleurs jaunes utilisées en parfumerie, écimé dans sa quatrième ou cinquième année pour une cueillette plus facile des fleurs. Sa production⁴ ne représente plus pour Mayotte des revenus importants, car l'île est désormais concurrencée par d'autres régions tropicales à main-d'œuvre moins coûteuse.

Dès la sortie de l'avion, les yeux se remplissent des multiples couleurs vives des pagnes portés par les femmes, ce qui change fort agréablement du noir et du gris privilégiés par le prêt-à-porter européen. Mais le nouveau venu n'est pas encore assez initié pour distinguer parfois, selon les couleurs et les dessins des pagnes⁵, l'origine villageoise ou îlienne de ces femmes.

1. Air Austral est la seule compagnie aérienne desservant Mayotte par l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi (Petite Terre). Les lignes desservies par cette compagnie forment un quadrilatère Nairobi (Kenya), Victoria (Seychelles), Port-Louis (Maurice) et Johannesburg (Afrique du Sud), dont le centre géographique est Mayotte.

2. Plus tard, le visiteur apprend qu'il faut tout particulièrement admirer le *M'Koma*, palmier à dattes de petite taille (rarement plus de 6 mètres) répandu dans le sud de Mayotte et près du cratère de Dziani en Petite Terre ; ses feuilles sont notamment utilisées pour fabriquer des nappes.

3. Il faut souligner les efforts conduits pour protéger le lagon avec, notamment, le Dispositif de concentration de poissons (DCP) permettant à des bateaux de s'arrimer sans jeter l'ancre, ce qui permet de préserver la barrière corallienne. Il existe une dizaine de ces dispositifs autour de l'île.

4. Longtemps encouragée par Guerlain.

5. Et surtout du *salouva*, double pagne, très coloré, très vif, qui se porte sur la robe, sur la tête ou autour du cou.

Sans aucun doute, c'est l'Afrique, et même l'Afrique musulmane, comme le prouvent les petites mosquées propres à chaque quartier. Et pourtant, ce territoire africain de 374 kilomètres carrés⁶, comptant deux îles habitées, Grande Terre et Petite Terre⁷, est une exception géopolitique : il a obstinément refusé d'être décolonisé, et y est parvenu, malgré les oppositions des institutions internationales – comme l'Organisation de l'unité africaine⁸ et les résolutions de l'Organisation des nations unies⁹. Pour comprendre cette exception, il faut retracer quelques jalons de son histoire géopolitique des derniers siècles.

L'histoire géopolitique de l'île

D'abord, en 1841, Mayotte devient tardivement française, plus de deux siècles après la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane ou la Réunion. Tandis que Mayotte devient une petite colonie sucrière jusqu'en 1886, l'esclavage y est aboli par ordonnance royale dès le 9 décembre 1846 avant le décret libérateur du 27 avril 1848. Quatre décennies plus tard, en 1887, le protectorat français s'étend sur les trois autres îles principales (Grande Comore, Mohli et Anjouan), et donc sur la totalité de l'archipel des Comores. L'ensemble conserve comme capitale le premier site occupé par les Français au XIX^e siècle, Dzaoudzi, sur cette île de Petite Terre prolongée par la piste aérienne.

Le 24 septembre 1946, les Comores accèdent au statut de territoire d'outre-mer. En juillet 1958, le Conseil de gouvernement des Comores, suivant la loi-cadre (Defferre) de juin 1956 instituant une assemblée territoriale, est créé par décret, ce qui donne aux Comores une autonomie interne. En 1963, la capitale est transférée de Mayotte (Dzaoudzi) à une autre île de l'archipel, Moroni, ce que Mayotte vit comme un choc. Néanmoins, lorsque l'Assemblée des Comores vote, le 23 décembre 1972, pour l'indépendance, avec 32 voix contre 5, l'avenir géopolitique de Mayotte paraît scellé et devoir se poursuivre dans le cadre de l'indépendance de l'archipel des Comores dont elle est la « quatrième patte », l'une des quatre îles principales.

6. Mais la taille de Mayotte paraît plus grande que la réalité en raison du contour de l'île en forme d'hippocampe inversé, qui présente 185,2 km de côtes.

7. Le premier plaisir du voyageur qui se rend de l'aéroport dans la grande île est, selon l'expression locale, de « barger », de prendre la barge qui relie Petite Terre à Grande Terre, et qui est en sorte le « RER », dans un lagon de rêve, de l'agglomération formée par la capitale Mamoudzou et Petite Terre.

8. Remplacée par l'Union africaine en 2001.

9. On se rappelle alors qu'il est arrivé et qu'il arrive à la France de ne pas suivre les demandes de l'ONU.

Le 15 juin 1973, des accords sont passés avec la France sur l'accession progressive à l'indépendance des Comores. Mais, pour quelques lettrés mahorais, souvent instituteurs, et qui connaissent bien les spécificités culturelles de chaque île des Comores, c'est inacceptable. Le 22 décembre 1974, lors du référendum d'autodétermination des Comores, ils obtiennent à Mayotte un vote à 63,8 % contre l'indépendance, tandis que les trois premières îles votent *oui* à près de 100 %. Pour les instances internationales, seul le résultat du référendum pour l'ensemble des Comores compte. Lorsque, le 6 juillet 1975, l'Assemblée des Comores proclame l'indépendance, Mayotte déclare cette décision illégale. Et la France est condamnée à plusieurs reprises sous prétexte qu'elle devrait contraindre les Mahorais à devenir indépendants dans le cadre de l'État des Comores.

Le 21 novembre 1975, le nouvel État tente d'imiter la « marche verte » réussie, la même année, par Hassan II, dans l'ex-Sahara espagnol, mais cette « marche rose » échoue. Le 13 décembre 1975, la France entérine l'indépendance des Comores et laisse à Mayotte le choix de son statut : à l'occasion d'un nouveau référendum, le 8 février 1976, les Mahorais optent à plus de 99 % pour le maintien dans la République française. Le 11 avril 1976, à la suite d'un nouveau référendum statutaire où 79,6 % des Mahorais se prononcent en faveur de la départementalisation, solution non proposée au suffrage, la France érige Mayotte en collectivité territoriale de la République, en dépit des protestations internationales. En effet, le 21 octobre 1976, 102 États protestent à l'ONU contre le référendum de Mayotte, considéré comme une atteinte à la souveraineté de l'État comorien. Il n'y a qu'une voix contre et 28 abstentions. Le 13 mai 1977, les Comores, membre de l'ONU, se proclament « une république démocratique, laïque et sociale ».

Mais la question institutionnelle de Mayotte n'est pas résolue pour autant. D'un côté, les Comores maintiennent leur position tout en étant très occupées par les multiples querelles de pouvoir. De l'autre, compte tenu du droit coutumier, imprégné d'un islam entremêlé avec les traditions animistes, des différentes langues parlées, du très bas taux de scolarisation et, plus généralement, du faible niveau de développement, le statut de département réclamé d'urgence par certains est impensable. Mais, dans le même temps, les représentants de l'île refusent le statut de territoire d'outre-mer, car il symbolise, selon eux, la voie vers l'indépendance, ce dont ils ne veulent pas.

Et toute occasion est bonne, pour Mayotte, de s'affirmer française. Le 23 juillet 1982, le conseil général de Mayotte choisit des armoiries : elles représentent un écu coupé en deux parties, l'une comprenant un croissant (symbolisant la religion musulmane) sur fond bleu, et l'autre deux étoiles d'or (rappelant les fleurs d'ylang-ylang) sur fond rouge, la bordure engravée de l'écu symbolisant le récif corallien qui entoure Mayotte. L'écu est supporté par deux hippo-

campes d'argent se faisant face et rappelant la forme géographique de l'île. Et, surtout, figure sous l'écu la devise « *Ra Hachiri* », qui peut se traduire du shimaoré¹⁰ par : « Nous sommes vigilants. » Le message est clair, et cette volonté d'être français se retrouve aussi dans la fierté du numéro minéralogique de la collectivité territoriale de Mayotte (976), qui est, par exemple, utilisé comme titre d'un périodique (*Le 976*).

Le processus de rattachement à la France

On imagine alors une solution juridique temporaire, avec un préfet dont le champ des responsabilités équivaut à celui d'un gouverneur. Un gouverneur qui contribue à poser les bases du développement : création d'écoles, de collèges et de lycées desservant tout le territoire, centres de protection maternelle et infantile, équipement routier, aménagement portuaire et aéroportuaire, agencements permettant d'alimenter les logements en eau potable toute l'année... Un réseau sanitaire et éducatif, d'une qualité reconnue, est mis en place. L'habitat individuel est préservé par un système judicieux, excluant les immeubles en forme de barres et de tours qui ont massacré certaines banlieues métropolitaines.

Reste que le statut demeure provisoire et donc instable, ce qui ne satisfait nullement les Mahorais, qui souhaitent que leur rattachement à la France soit institutionnalisé, tandis que les différents pouvoirs qui se succèdent dans l'État comorien, soumis à une multiplicité de coups d'État, plaident, en accord avec les positions de l'ONU, pour une Mayotte comorienne. La visite du Premier ministre français Jacques Chirac, le 19 octobre 1986, conforte Mayotte dans son espoir de rester dans la République française. Cette visite est suivie de la loi du 31 décembre 1986, qui intègre Mayotte dans la loi-programme relative au développement des DOM. La deuxième visite d'un Premier ministre français, Édouard Balladur, le 24 novembre 1994, confirme la volonté de la France de préférer l'avis des Mahorais à celui des instances internationales.

Afin de parvenir à une situation institutionnelle durable, des négociations se poursuivent entre l'État français et les représentants de l'île, plus précisément le conseil général, dont le pouvoir est fort limité, à l'instar des conseils généraux d'avant la décentralisation de 1982¹¹. L'idée est de transférer des responsabilités aux Mahorais qui, demain comme hier, sont les seuls à pouvoir choisir les

10. Langue des Mahorais, appartenant à la grande famille des parlers bantous : elle est pratiquée dans tous les villages sauf dans les villages « malgaches », à l'ouest de l'île, qui pratiquent le Shibouski.

11. Cf. Gérard-François Dumont, Gabriel Wackermann, *Géographie de la France*, Paris, Éditions Ellipses, 2002.

axes de progrès adaptés à leur territoire. Le 27 janvier 2000, un « accord sur l'avenir de Mayotte » et sur son édification en collectivité départementale, statut inventé spécialement pour Mayotte, est signé à Paris par les principaux partis politiques de l'île. Il est publié au *Journal officiel* de la République française du 8 février 2000, ce qui lui donne une grande valeur juridique et rassure les Mahorais sur leur avenir institutionnel. Puis l'accord, comprenant un processus d'introduction progressive du droit métropolitain à Mayotte, est approuvé, par référendum à 72,4 %, le 2 juillet 2000. Les 27,6 % qui ont voté « non » sont tout autant favorables à la France que les autres, puisque leur « non » exprime le souhait d'un statut immédiat de département pour Mayotte. Mais cela signifierait, notamment, l'application à Mayotte du revenu minimum d'insertion, donc une mise en assistantat des Mahorais qui pourrait limiter à jamais la voie du développement. Cela impliquerait également l'entrée immédiate de Mayotte dans l'Union européenne, donc l'obligation pour elle de respecter toutes les règles de l'Union, alors que la réussite de son développement suppose plutôt des souplesses réglementaires et fiscales.

Le 11 juillet 2001, le Parlement vote une loi faisant de Mayotte une collectivité départementale. En application de ce texte, depuis mars 2004, l'exécutif est passé du préfet au président du conseil général. La départementalisation de Mayotte se confirme, et le conseil général est membre de l'ADF, l'Assemblée des départements de France ; son président, Saïd Omar Oili, est même membre de droit du bureau depuis le printemps 2004, en tant que représentant des départements d'outre-mer.

La francisation géopolitique de Mayotte génère de multiples conséquences, notamment sur le plan démographique, qui, à leur tour, peuvent avoir des effets géopolitiques.

L'attractivité migratoire

L'évolution de Mayotte se caractérise par une croissance démographique remarquable, chiffrée en 2004 comme l'une des plus fortes d'Afrique orientale, avec les Comores, et même d'Afrique tout court¹². Cela tient à une croissance naturelle soutenue, mais aussi, de plus en plus, à une forte attractivité migratoire.

Estimée à 9 000 habitants en 1878, la population de Mayotte atteint 23 000 en 1958. Puis, en quarante ans, de 1958 au recensement de 1997, elle se multiplie au-delà du quintuple, avec un taux de croissance annuel dépassant 5 % de

12. Cf. « La population des continents et des États en 2004 », *Population et Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.

1978 à 1997, plus élevé que celui de la vaste Guyane. Cinq ans plus tard, le recensement de 2002 indique 160 000 habitants, soit un léger ralentissement de la croissance, évaluée à 4,1 % par an¹³ pour la dernière période intercensitaire 1997-2002. Un tel niveau résulte de deux forts courants, naturel et migratoire, même s'il prend difficilement en compte les nombreux clandestins qui, par définition, sont difficiles à chiffrer. La quasi-totalité de ces derniers provient des Comores et, surtout, de l'île la plus proche d'Anjouan, d'où ils arrivent en *kwassa-kwassa*, type de barque dont le nom signifie « rapide-rapide ». Au retour, les passeurs transportent des marchandises et parfois des larcins. Ce type de barque peut, bien entendu, être utilisé pour d'autres usages.

Selon le recensement de 2002, sur un territoire de 374 km², la densité était de 430 habitants/km². La population vit sur l'île principale, Grande Terre (à silhouette d'hippocampe), bien que le siège administratif se soit historiquement installé sur Petite Terre, seul îlot habité parmi les dix-neuf qui entourent la Grande Terre. La commune la plus peuplée, Mamoudzou, 32 733 habitants au recensement du 5 août 1997, en comptait 45 485 au recensement 2002. Le reste de la population se répartit dans les différentes communes échelonnées le long du littoral de Grande Terre.

Une autre exception de Mayotte concerne la quasi-absence d'émigration rurale¹⁴. Les Mahorais sont très attachés à leurs villages et ne cherchent pas à se rapprocher de la capitale Mamoudzou, sans compter la difficulté du trajet, notamment pour les 6 000 travailleurs qui convergent chaque jour de toute l'île vers cette ville qui offre 51 % des emplois salariés et 38 % des emplois non salariés.

Le mouvement naturel, dont la statistique s'améliore au fur et à mesure de la mise en place de relevés d'état civil fiables et systématiques, fait apparaître un taux de natalité élevé pour plusieurs raisons : d'une part, un haut niveau de fécondité, même s'il est en nette diminution, d'autre part, la composition par âge, jeune, de la population mahoraise, avec une proportion croissante du nombre de femmes en âge de procréer.

En outre, pour la période 1997-2002, les deux tiers des naissances sont issues de mères étrangères. Cela s'explique à la fois par leur nombre – il y a presque autant de Comoriennes âgées de 20 à 39 ans que de Françaises – et par leur taux de fécondité plus élevé : les femmes nées à Mayotte ont en moyenne 3,5 enfants tandis que les autres en ont 5. Certaines Comoriennes viennent

13. INSEE résultats, n° 28, avril 2004.

14. D'où la formulation de son ambition par le président du conseil général de Mayotte : « Concilier ruralité et densité pour un développement social maîtrisé », *Départements*, octobre 2004, hors-série n° 79-80.

accoucher à Mayotte, notamment en *kwassa-kwassa*, et s'en retournent ensuite dans leur pays.

En 2002, la direction des affaires sanitaires et sociales a enregistré plus de 7 000 naissances, dont près de 4 000 ont eu lieu à la maternité de Mamoudzou, ce qui en fait la maternité la plus importante de France. La hausse du nombre de naissances devrait se poursuivre dans les années à venir, en raison de la jeunesse de la population et de comportements favorables à la fécondité.

La situation géopolitique est le moteur du mouvement d'immigration. Néanmoins, un double phénomène de répulsion-attraction se manifeste.

D'une part, les difficultés des Comores à devenir un État structuré et stable ont des conséquences démographiques sur la collectivité territoriale de Mayotte. En effet, l'important solde migratoire mahorais, qui induit pour une grande part l'accroissement démographique direct (car il ne faut jamais oublier que la migration a des effets sur le mouvement naturel), s'explique essentiellement par le fort pouvoir attractif de Mayotte sur les autres îles des Comores¹⁵ : entre 1985 et 1991, 10 000 personnes originaires de l'État comorien se sont installées à Mayotte ; le chiffre a doublé de 1991 à 1997 et, entre 1997 et 2002, 15 000 Comoriens sont donc arrivés à Mayotte. Ces immigrants sont des actifs de moins de 40 ans, à part égale de sexe masculin et féminin. Le recensement de 1997 dénombrait 28 300 étrangers à Mayotte (soit 21,6 % de la population), dont 26 100 Comoriens (19,9 % de la population totale et 90,2 % de la population étrangère). Dans le recensement de 2002, l'importance des étrangers a de nouveau notablement augmenté : 55 000 étrangers étaient dénombrés à Mayotte, soit 34 % de la population. Parmi eux, les Comoriens, formant toujours la majeure partie des étrangers, étaient au nombre de 53 000, soit le tiers de la population totale de la collectivité départementale. Une partie importante aura sans doute l'opportunité d'acquérir la nationalité française, en particulier la plupart des 10 000 mineurs nés à Mayotte et les quelque 6 000 à 7 000 femmes ou hommes mariés avec un Français ou une Française.

Une autre composante de l'immigration liée à l'évolution géopolitique est formée de métropolitains (appelés les *M'Zoungou*), arrivés au nombre de 1 500 de 1985 à 1991, et de 3 700 de 1991 à 1997, notamment pour les besoins de l'Éducation nationale.

D'autre part, Mayotte, terre d'immigration contribuant à la croissance démographique de l'ensemble français, est désormais également terre d'émigration, concourant à accentuer la diversité du peuplement et de la géographie culturelle de la Réunion et des quelques territoires métropolitains.

15. Avec une population estimée à 700 000 habitants en 2004, sur 1 862 km² (soit une densité de 376 habitants/km², inférieure à celle de Mayotte).

Une montée de l'émigration

Traditionnellement, l'émigration de Mahorais vers la Réunion et la métropole était le fait d'étudiants, à l'origine surtout de sexe masculin, les femmes étant moins scolarisées. Mais, depuis 1998, les départs d'autres Mahorais, le plus souvent vers la Réunion, s'accélérent, venant grossir les rangs des Réunionnais vivant de l'aide sociale : 520 personnes en moyenne quittaient Mayotte chaque année entre 1985 et 1991 ; entre 1997 et 2002, elles étaient 3 600. Alors que les départs compensaient un quart des arrivées entre 1986 et 1991, ils en ont compensé plus des quatre cinquièmes, entre 1997 et 2002. Ce phénomène surprend par son ampleur, et ses conséquences sont multiples.

La première conséquence de ce mouvement d'émigration est la stagnation de la population de nationalité française à Mayotte. Celle-ci est passée de plus 103 000 individus, en 1997, à juste 105 000 en 2002. Pourtant, les projections démographiques hors mouvements migratoires en attendaient entre 13 000 et 15 000 de plus. Selon le vice-rectorat de Mayotte, il y avait à peine 3 500 élèves et étudiants boursiers hors de Mayotte, en 2002. Les départs de Mayotte concernent donc une autre population que les élèves et les étudiants. Cette autre population est sans doute à l'image de la population mahoraise recensée, en 1999, à La Réunion : elle comptait beaucoup de jeunes et de femmes, avec un faible niveau scolaire et très peu de diplômés ; presque 86 % des actifs étaient au chômage. Loin de l'entraide qui a cours à Mayotte entre membres de la même famille, ces Mahorais de la Réunion vivent principalement des aides sociales.

Des risques et des atouts géopolitiques

Dans ces conditions, Mayotte présente à la fois des risques et des atouts géopolitiques. D'une part, malgré la volonté incontestable et quasi unanime des Mahorais de rester français, et le « vote avec les *kwassa-kwassa* » des Comoriens, la pression issue du désir d'intégration à la République et des attentes qui ne veulent pas être déçues comporte des risques d'instabilité. La culture mahoraise traditionnelle comportait de fortes spécificités, bien différentes du modèle républicain, avec, par exemple, un droit de propriété non formalisé en droit coutumier, avec la place de la femme dans la société, ou avec la polygamie¹⁶, dont la disparition est juridiquement programmée depuis le 1^{er} janvier 2005. La

16. La polygamie, autre particularité, demeure une tradition encore présente, à raison d'un polygame pour dix hommes mariés, dans les années 1990. Selon le recensement de 1997, une certaine évolution s'opérait dans les esprits avec un nombre de femmes se déclarant épouses de polygames inférieur au double des hommes se déclarant polygames. Il est clair que nombre de femmes, épouses de polygames, rechignaient à se déclarer comme telles.

marche rapide vers les règles d'une société régie selon les normes de la métropole¹⁷ passe inévitablement par l'étouffement de certaines pratiques culturelles peu acceptables du point de vue d'un Européen, mais qui avaient aussi l'avantage d'organiser des solidarités familiales et collectives.

On imagine les tensions qui en résultent, d'autant que les avantages que la société mahoraise tire des changements ne sont pas toujours évidents, malgré un niveau de vie moyen incomparablement supérieur à celui de ses voisins africains. Ainsi, le niveau scolaire, malgré la construction d'un maillage étroit d'écoles et de collèges, respectant un urbanisme de qualité qui se marie parfois fort bien avec le patrimoine local, demeure insuffisant, en dépit de l'envoi de milliers d'enseignants de métropole : l'alphabétisation reste difficile, par exemple, l'apprentissage de la langue française se trouvant concurrencé, dès la cour de récréation, par l'usage du shimaoré. Certes, l'ensemble des enfants de six à dix ans est désormais scolarisé, un gros effort ayant été conduit pour développer l'école maternelle et préparer ainsi les enfants à l'enseignement primaire. Mais les retards scolaires restent importants, et 80 % des élèves de CM2 ont dépassé l'âge normal de dix ans. À la fin de l'année 2001, la moitié des jeunes est sortie de l'école sans aucune qualification, après une classe du 1^{er} cycle secondaire ou avant un diplôme professionnel. Pour finir, en 2002, seulement 15 % d'une génération a obtenu le baccalauréat.

Donc, d'un côté, des équilibres culturels anciens qui concouraient dans chaque village à la cohésion sociale s'effacent, voire disparaissent, tandis que, de l'autre, le terreau de la culture républicaine se diffuse avec difficulté, sans toujours offrir les éléments dont une société a besoin pour son équilibre. Or, portée notamment par l'immigration, la croissance démographique multiplie les effectifs des générations, qui attendent parfois que le processus de départementalisation fasse des miracles. Des générations plus nombreuses expriment des exigences, et, comme en 1993, les risques d'émeutes sociales existent, tandis que des puissances étrangères pourraient les utiliser contre la France à des fins géopolitiques¹⁸. Aussi, quel que soit son sentiment sur la situation politique dans l'État comorien, la France se voit obligée de contribuer, dans la mesure du possible, à sa stabilisation, puisque sa proximité avec Mayotte en fait un facteur potentiel de déstabilisation, créant, notamment, une forte pression migratoire. C'est pourquoi, pour la première fois depuis 1975, la France a accueilli, début février 2005, un président comorien, Assoumani Azali, ex-putschiste. Selon lui,

17. Il a entre autres fallu que chacun choisît un prénom et un nom, ce qui n'existait pas dans la tradition, ou remplacer la justice coutumière, les « *cadi* », par une justice conforme aux règles de la métropole...

18. Par exemple, il est clair qu'il y a eu utilisation de la situation géopolitique mondiale dans le conflit ivoirien en 2004.

les Anjouanais qui se rendent clandestinement à Mayotte, au risque, parfois, de trouver la mort lors de la traversée, « se rendent dans une partie des Comores¹⁹ » et ne sont donc pas des clandestins. Le sénateur de Mayotte Adrien Giraud a réagi avec ce commentaire : « Les responsables comoriens ont proclamé unilatéralement l'indépendance des Comores sans pouvoir entraîner Mayotte dans ce qui nous était apparu comme une aventure sans issue. » Selon lui, l'État comorien est « miné par les conflits internes, la confiscation des libertés, la corruption²⁰ ».

Outre ce risque d'instabilité à Mayotte, qui peut avoir des conséquences pour la géopolitique de la France, il faut en ajouter un autre, avec l'émigration vers la Réunion, qui s'effectue dans des conditions qui n'améliorent pas la situation sociale et, donc, la stabilité politique, dans ce département.

Territoire à risques, Mayotte est également un atout géopolitique incontestable. Il assure à la France une présence dans l'océan Indien depuis une position exceptionnelle, puisque Mayotte se situe entre l'Afrique continentale (à 400 km) et Madagascar (à 300 km), tout en étant proche à vol d'avion du pays africain le plus développé, l'Afrique du Sud.

Mayotte offre aux armées françaises une précieuse base susceptible d'être utilisée pour de nombreuses opérations à conduire soit directement soit dans le cadre d'une coalition internationale. Avec Mayotte, la France dispose également, tout près de l'Afrique continentale, d'un lieu pouvant abriter telle ou telle négociation géopolitique, officielle ou secrète.

En outre, Mayotte pourrait, en s'inspirant des réussites de Maurice, de Singapour ou de Taïwan, devenir un pôle de développement remarquable dans une région qui a besoin de locomotives économiques. Sa croissance démographique, en particulier, pourrait être un moteur essentiel du désenclavement de Mayotte, justifiant l'ouverture d'une ligne aérienne régulière avec la métropole, qui entraînerait donc une attractivité touristique et économique accrue. Elle est aussi une chance parce qu'elle pourrait conduire à créer un marché relativement important susceptible d'intéresser entreprises et investisseurs, même si le coût de la vie et celui de la main-d'œuvre sont incomparablement plus élevés que dans les pays voisins.

En s'appuyant sur son appartenance à l'ensemble français, en prenant en compte le fait qu'avec 160 000 habitants, elle n'est plus un marché marginal, en valorisant ses atouts touristiques, en profitant de son positionnement géographique près de l'Afrique orientale et australe, Mayotte peut, à condition de déployer de bonnes stratégies, réussir son avenir, ce qui augmenterait le poids géopolitique de la France.

19. Entretien avec *Le Figaro*, 2 février 2005, page 2.

20. *Le Figaro*, 12 et 13 février 2005.

Enfin, il faut souligner combien cette petite île volcanique, faisant géographiquement partie de l'archipel des Comores, dans la partie ouest de l'océan Indien, entre l'Afrique et Madagascar, à l'entrée nord du canal du Mozambique, met en évidence certaines constantes géopolitiques. En effet, à l'origine de son histoire française, en 1841, se trouvent les rancœurs des Mahorais contre les anciens sultans d'Anjouan, et, notamment, le fait que le sultan Andriantsouli, qui régnait alors sur l'île, était lassé des querelles entre les sultans des Comores et cherchait l'appui d'une puissance extérieure. De son côté, la France, qui avait perdu l'île de France (Maurice) sous Napoléon au profit de l'Angleterre, cherchait un abri maritime sûr dans l'océan Indien. C'est pourquoi, le 25 avril 1841, Andriantsouli co-signa, avec le commandant Pierre Passot, le traité de cession de Mayotte à la France (contre la somme de 1000 piastres), traité qui fut ratifié par Louis-Philippe, roi des Français, le 13 juin 1843.

Dans les années 2000, la situation est semblable. Les Mahorais désirent demeurer au sein d'une puissance et ne veulent en aucun cas rejoindre l'État des Comores ou être indépendants, d'où leur volonté tenace de ne pas être un simple TOM. Quant à la France, à condition de concourir intelligemment au développement de l'île, elle a un intérêt géopolitique à conserver Mayotte dans son giron.

